

FAVEURS SPIRITUELLES.

I^o PRIVILÈGES DES DIRECTEURS.

Tout Prêtre Directeur de la *Sainte-Enfance* a les pouvoirs suivants :

- 1^o. De bénir, d'indulgencier les *Croix, Crucifix, Statues, Médailles, Chapelets* ;
- 2^o. D'appliquer l'*Indulgence plénière* à l'article de la mort ;
- 3^o. D'avoir, trois fois par semaine, l'*autel privilégié*, où il célèbre la Sainte Messe.

II^o AVANTAGES DES ASSOCIÉS.

Outre une infinité d'*Indulgences plénières et partielles*, qu'ils peuvent gagner, et qui sont énumérées sur l'*Image d'inscription*, les Associés ont part :

- 1^o. A deux *Messes* par mois, dites pour eux ;
- 2^o. A deux autres *Messes*, aussi par mois, l'une pour les Associés vivants, et l'autre pour les Associés défunts ;
- 3^o. A deux *Messes* par an, tant pour les Associés vivants, que pour les Associés défunts ;
- 4^o. Aux prières et aux bonnes œuvres, tant des *Missionnaires*, que des *enfants scapés* ;
- 5^o. A la *protection* des enfants sans nombre, qui ont été baptisés, et qui sont parvenus au ciel.

DE PLUS.

Les mères chrétiennes ont une part *spéciale* aux prières qui se font dans l'*Œuvre*, pour que leurs enfants arrivent à la *grâce du Baptême*, et fassent une *bonne première Communion*.

Les grâces ainsi obtenues sont incalculables. Il y a même quantité de guérisons d'enfants.

AVIS.—Envoyez les collectes de l'année.